

« LES ARRIVÉES DE TITULAIRES DÉCALÉES D'UN MOIS DANS LES PRÉFECTURES »

Les coupes budgétaires se concrétisent dans les services déconcentrés.

Un décret publié le 22 février a annulé 10 milliards d'euros de crédits pour le budget de l'État, dont près de 66 millions d'euros concernent le programme 354 "Administration territoriale de l'État", qui comprend notamment les crédits des préfetures, des sous-préfetures ou des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et des secrétariats généraux pour les affaires régionales (Sgar).

Sur ces 66 millions d'euros d'annulation de crédits, 21,2 millions s'appliquent au "titre 2" de ce programme budgétaire, à savoir celui relatif aux dépenses de personnel.

Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur vient d'adresser un message aux services déconcentrés *"sur la manière d'opérer les économies correspondantes"*.

"Différentes mesures doivent d'ores et déjà être prises dans l'attente d'arbitrages définitifs", explique ainsi le bureau des moyens de l'administration territoriale de l'État (BMATE) dans ce message, qu'*Acteurs publics* a pu consulter.

La Place Beauvau indique notamment qu'il "a été décidé de décaler d'au moins un mois toutes les arrivées de (fonctionnaires) titulaires" pour, explique-t-elle, "diminuer la consommation de masse salariale".

Rejoignez-nous

